

Toulouse, le 27 janvier 2025

---

**Arrêté n° A06-2025**

**portant délégation de signature à Madame Marie-Laure ALGANS**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 ;

**Arrête**

**Article 1 :** délégation de signature est donnée à Madame Marie-Laure ALGANS, Responsable du Pôle Recettes – Budget - Fiscalité de Réseau31, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exclusion des documents à destination des ministres, préfets, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux (sauf délégués de Réseau31),

Activité

- les courriers sans incidence financière aux prestataires et administrations,
- les comptes rendus de réunion, les rapports divers liés à l'activité,

Financier

- pour engager les dépenses dans la limite de 5 000 € par bon de commande, sans distinction de la procédure de passation ;

**Article 2 :** le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau31.

**Sébastien VINCINI**  
Président

